



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée**

**DÉCISION MODIFIANT LA DECISION
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
au titre de l'année 2026
POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C1)
BRANCHE ROUTES-BASES AÉRIENNES
Pour la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée**

Vu l'Arrêté du 4 août 2026 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de poste pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des T.P.E à la DIRMED

Vu la décision du 1^{er} septembre 2026 fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours 2026 d'AEP des TPE RBA pour la Dir Méditerranée,

Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée

DECIDE

Article 1er : la composition de la commission de sélection chargée du recrutement sans concours fixée par la décision visée ci-dessus est modifiée comme suit :

Sous la présidence de Madame Magali DELORME, Secrétaire Générale de la DIRMED :

- Régis VALDEYRON, chef du District Rhône Cévennes
- Laurent GALY, chef du district des Alpes du sud
- Dominique RIVAT, adjoint au chef du District des Alpes du Sud
- Olivier CRAGUE, ingénieur à la SRL2
- Sébastien BUTIN, responsable du pôle Val de Durance / Provence Alpes Agglomération
- Pauline SEIMANDI, adjointe à la responsable de l'unité Gestion des emplois et des compétences
- Sébastien SCHULZ, responsable d'équipe au CEI de Digne / District des Alpes du Sud
- Frédéric THEVENY, responsable d'équipe au CEI de Digne / District des Alpes du Sud
- Jean-Luc ROVERE, responsable du CEI de La Garde par intérim / District Urbain
- Olivier DUDKA, technicien supérieur principal du développement durable à la DIRMED

Article 2 : l'organisation des travaux de la commission est assurée par Mme Jacqueline CILPA, responsable RH de la DIRMED.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée

Par intérim,